



Direction Générale des Services
Pôle : FINANCES - COMPTABILITÉ
N° Réf. : MD/PH/BC

DECISION N° 2026-52

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 091-219101912-20260925-2026_52D1-AR

OBJET : RENOUVELLEMENT DU LOGICIEL FINANCE ACTIVE

Le Maire de la Commune de Crosne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;
VU les délibérations du Conseil Municipal N° 2026-30 en date du 28 mars 2026 et N° 2026-67 en date du 28 avril 2026 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions ;

CONSIDERANT que les droits d'accès et la maintenance lié au logiciel « Finance Active » arrive à échéance au 01 septembre 2026,

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre la gestion de la dette, ainsi que l'anticipation des obligations liées au ROB, comme des impacts sur le budget et de la prospective de la Ville,

CONSIDERANT la proposition du 24 septembre 2026 de la société Finance Active,

CONSIDERANT que ce contrat inclus outre les droits d'accès, la maintenance, l'assistance et l'aide d'un consultant dédié, ainsi que des tableaux de bords et comparateur des données publiques.

DÉCIDE

DE SIGNER le contrat n°76639, avec la société Finance Active – 35 rue du Louvre 75 002 PARIS, pour un montant de **2 600 € HT**, soit **3 120 € TTC**.

DE DIRE que ce contrat prendra effet au 01 septembre 2026.

DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026 de la ville,

DIT que le Directeur Général des Services et la Trésorerie Principale de Yerres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision,

DIT que la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et transmise à Madame la préfète de l'Essonne, au titre du contrôle de légalité.

Fait à Crosne, le 25 septembre 2026

Michael DAMIAT
Maire de Crosne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Hôtel de Ville - 35 avenue Jean Jaurès - 91560 Crosne - Tél : 01 69 49 64 00 - Fax : 01 69 83 83 83

Courriel : mairie@crosne.fr - site : crosne.fr - Facebook : [@Villedecrosne](https://www.facebook.com/Villedecrosne)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le 05/10/2026

ID : 091-219101912-20260925-2026_52D1-AR